

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 3 : 1917) du

JEUDI 1^{er} MARS 1917

La Ville de Bruxelles avait fait une tentative pour soustraire au moins ses écoles professionnelles et ses écoles primaires à l'application de l'arrêté ordonnant la fermeture de tous les établissements d'instruction. Elle avait adressé une requête à l'autorité allemande (voir 23 février). Celle-ci lui a répondu en envoyant ses «*polizei*» dans plusieurs écoles pour enjoindre de fermer ; l'école professionnelle Bischoffsheim et les écoles primaires de la rue de Schaerbeek, notamment, ont reçu la visite des agents de la «*Kommandantur* »; ceux-ci ont déclaré aux directeurs que « *les ordres de l'autorité allemande ne devaient pas être discutés, qu'il n'y avait qu'à les exécuter* ». Un chef d'école ayant répondu qu'il n'avait pas reçu d'instruction de l'administration communale, un des « *polizei* » lui dit : « *Vous avez à obéir avant tout aux ordres allemands. Si nous ne sommes pas vos chefs, nous sommes vos maîtres.* »

En présence de cette situation, l'administration communale a bien dû se résigner à fermer ses écoles. M. Jacqmain avait déjà donné la veille aux

directeurs des écoles communales l'ordre de licencier les élèves. Et il avait courtoisement communiqué, à titre d'information, cette note aux directeurs d'écoles libres. Il a également ordonné la fermeture de l'Académie des Beaux-Arts et des bibliothèques populaires.

Les « *polizei* » ont opéré aussi des descentes dans de nombreux établissements libres de l'agglomération, où l'on réunissait « *officieusement* » les élèves par petits groupes, à certains jours et certaines heures, pour leur donner les cours les plus indispensables. Au nouveau collège Saint-Michel, ils ont parcouru tous les locaux pour faire la chasse aux réunions d'élèves. Ils ont voulu voir même le dortoir, des « *internés* », comme ils disent. On sait que l'arrêté autorise les établissements d'enseignement à ne pas fermer leurs pensionnats ; « *puisque nous gardons nos pensionnaires, ont dit les professeurs aux policiers, il faut bien que nous les occupions en leur donnant des cours ! Nous ne pouvons pas les laisser toute la journée dans leur lit* ». Il paraît que si ! On peut avoir des élèves pensionnaires, on ne peut pas leur donner de leçons ! (1)

(1) D'autres tracasseries suivirent pour empêcher que les Athénées et Collèges donnassent cours. Il en est parlé le 13 mars.

23 février 1917 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19170223%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>